Annexe 4 - Liste des Opérateurs Désignés

des Conditions Particulières

Accès aux Lignes FTTH de YANA FIBRE

L’Opérateur Désigné tel que visé à l’article 3 « Liens NRO PM » des Conditions Particulières est :

- #indiquer ici l’Opérateur Désigné : « Investissement dans la Fibre des Territoires (IFT) » dans le cas du Contrat signé par Free #

Toute modification de la présente annexe doit faire l’objet d’un accord par les deux Parties.

Fait en deux exemplaires originaux paraphés et signés,

|  |  |
| --- | --- |
| A XXXX, le #date#  **Pour l’Opérateur d’Immeuble**  Signature précédée des nom, prénom et qualité du signataire  Monsieur Christophe SERGUES  Directeur Général | A XXX, le #date#  **Pour L’Opérateur**  Signature précédée des nom, prénom et qualité du signataire |